



club alpin français  
Ile-de-France

Activité : SAE  
Saison 2017-2018

**Code sorties :**

**18SAE01**

**18SAE02**

**18SAE03**

[www.clubalpin-idf.com](http://www.clubalpin-idf.com)

**Organisateurs** : Alain Changenet, Claude Boitard, Bernard Surin

**Contact** : Voir rubrique « kifaikoi » sur le site web

## **Mur d'escalade Milliat 18-SAE02**

11 ter, rue d'Alesia 75014 PARIS

**Lundi 18h-20h / Lundi 20h-22h / Mercredi  
12h-13h30 / Jeudi 17h30-  
20h / Dimanche 9h-13h**

**A partir du mercredi 6 septembre 2017**

**Sauf pour les séances du lundi à partir du 2 octobre  
2017**

### **Précision valable pour tous les créneaux du CAF sur la SAE du gymnase Alice Milliat**

L'accès au mur Alice Milliat nécessite :

- D'être à jour de sa cotisation 2017/2018.
- De s'être inscrit en ligne sur le site ou au club.
- De présenter sa carte du CAF aux gardiens.

**La tenue des séances est conditionnée par la présence d'un référent.**

### **Deux possibilités d'inscription sont proposées :**

- 40€ donnant accès à **l'un** des deux créneaux du lundi ainsi que ceux des mercredi, jeudi et dimanche,
- 30€ donnant accès à tous les créneaux **sauf** ceux du lundi.

La participation comprend la fourniture du « livret escalade du CAF » qui sera remis lors de la première séance.

**Bureaux** : 12 rue Boissonade 75014 PARIS – Adresse postale : 5 rue Campagne Première 75014 PARIS

**Téléphone** : 01 42 18 20 00 – Télécopie : 01 42 18 19 29

Site internet : [www.clubalpin-idf.com](http://www.clubalpin-idf.com)

Association loi 1901, affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne

Agrément tourisme AG 075 95 0054 – Siret 784354 482 00043 – APE 926C

## **Quelques consignes à connaître et à respecter :**

### **Vestiaire**

Des vestiaires au 1<sup>er</sup> étage sont à disposition pour se changer.

### **Encadrement et sécurité**

**Les inscrits aux créneaux doivent être autonome** (voir memo ci-après).

Des bénévoles référents assurent le bon fonctionnement et la sécurité des séances ;  
facilitez-leur

la tâche !

Les référents pourront vous être amené à vous faire des remarques sur votre façon de grimper et surtout d'assurer. Réservez leur un accueil amical.

**Ils pourront exclure du groupe toute personne en cas de conduite dangereuse.**

### **Horaires**

**Le début de la séance est conditionné par la présence d'un référent.**

Les horaires s'entendent par entrée et sortie des heures indiquées, c'est à dire que le temps passé

dans le vestiaire est contenu dans la durée du créneau.

### **Matériel**

Le matériel minimum à posséder est une paire de chaussons, un baudrier, un système d'assurage

(type Reverso) un mousqueton à vis.

**Les participants devront avoir en permanence sur eux (accroché au baudrier) lors de séance une étiquette précisant, leur nom, leur appartenance au CAF, ainsi que le nom et les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident.**

**Magnésie** : il est recommandé d'utiliser modérément de la magnésie. On préférera le conditionnement en boules, la magnésie liquide en flacon et le gel Grip.

## **Memo des bonnes pratiques en SAE**

**Voir également le « livret escalade » du CAF remis lors de la première séance.**

• **Lors de l'inscription à un créneaux du CAF :**

Le nouvel inscrit **devra impérativement être présent, lors de la première séance du créneau**

**concerné (dates précisées dans la fiche technique de la sortie).** Lors de cette séance l'inscrit

réalisera un test d'autonomie (1) en présence du *responsable du créneau*.

Si le degré d'autonomie du licencié est jugé suffisant, il pourra grimper librement sur les créneaux

du CAF où il est inscrit.

Dans le cas contraire, le licencié devra participer à des séances d'apprentissage à l'autonomie

avec le *responsable du créneau*.

**Bureaux** : 12 rue Boissonade 75014 PARIS – Adresse postale : 5 rue Campagne Première 75014 PARIS

**Téléphone** : 01 42 18 20 00 – Télécopie : 01 42 18 19 29

Site internet : [www.clubalpin-idf.com](http://www.clubalpin-idf.com)

Association loi 1901, affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne

Agrément tourisme AG 075 95 0054 – Siret 784354 482 00043 – APE 926C

## **(1) Définition de « l'autonomie » en SAE:**

Un licencié est considéré autonome en SAE lorsqu'il:

- Connaît du matériel utilisé en SAE
- Maîtrise l'encordement avec un nœud de 8
- Maîtrise les autocontrôles
- Maîtrise le langage
- Maîtrise l'escalade en tête (passage de la corde dans les points d'assurages, ...)
- Maîtrise l'assurage en tête (assurage dynamique), de la parade (avant le premier point) et de l'assurage en moulinette.
- Sait ranger le matériel (lovage de corde)

## **• Lors d'une séance en SAE sur un créneau du CAF:**

### **Avant de démarrer la séance,**

Le licencié doit se présenter au référent CAF de la séance afin d'être identifié comme licencié du CAF.

### **Avant de commencer à grimper**

- S'échauffer, en ne négligeant aucune partie du corps.
- « Passer » sa corde si celle-ci n'est pas lovée correctement

### **Avant de démarrer une voie**

- Nœud de 8 : réaliser obligatoirement un nœud de « blocage » (nœud simple) sur le brin

libre après le « 8 ». **Rappel : il est obligatoire de s'assurer sur un nœud de 8 afin**

**de permettre le contrôle visuel.**

- **Réaliser les autocontrôles** entre assureur et grimpeur :

-  Vérification **par l'assureur** du nœud de 8 du grimpeur :
-  Vérification **par le grimpeur** de la fixation sur le pontet et du verrouillage du mousqueton du système d'assurage.
-  Vérification **par le grimpeur** du bon positionnement de la corde dans le système d'assurage.

- **Communiquer avant de commencer à grimper**

## **Pendant l'ascension une voie**

### **En escalade en tête :**

- Jusqu'à la première dégainé, l'assureur pare le grimpeur. L'assureur suit avec ses mains le bassin du grimpeur lors de son évolution. Il est prêt à attraper le grimpeur pour guider sa chute et l'amortir autant que possible.
- Entre la première et la deuxième dégainé, le grimpeur doit être assuré sec, car le risque de retour au sol est important. Attention, à la position de la corde par rapport au grimpeur, une chute sur la corde pouvant entraîner de fortes brûlures. La chute entre la première et deuxième dégainé est critique car le choc est absorbé par le baudrier et le dos du grimpeur.
- Après la troisième dégainé, le grimpeur est assuré en dynamique.
- Pour la redescente le grimpeur passe la corde **dans les deux mousquetons** du relais avant d'être redescendu en moulinette par l'assureur.

**Bureaux** : 12 rue Boissonade 75014 PARIS – Adresse postale : 5 rue Campagne Première 75014 PARIS

**Téléphone** : 01 42 18 20 00 – Télécopie : 01 42 18 19 29

Site internet : [www.clubalpin-idf.com](http://www.clubalpin-idf.com)

Association loi 1901, affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne

Agrément tourisme AG 075 95 0054 – Siret 784354 482 00043 – APE 926C

**En escalade en moulinette :**

- Pour grimper en moulinette s'assurer que la corde est passée dans les deux mousquetons du relais.
- Lors de l'ascension le grimpeur ne doit pas être assuré en dynamique.
- Si la corde est encore passé dans les dégaines le grimpeur évoluera sur le brin avec les dégaines, qu'il déclipsera au fur et à mesure de son évolution, pour limiter le tirage.

**RAPPEL : les licenciés du CAF doivent grimper entre eux, le CAF et les autres clubs présents dans les SAE ayant des assurances différentes.**

**Bureaux** : 12 rue Boissonade 75014 PARIS – Adresse postale : 5 rue Campagne Première 75014 PARIS

**Téléphone** : 01 42 18 20 00 – Télécopie : 01 42 18 19 29

Site internet : [www.clubalpin-idf.com](http://www.clubalpin-idf.com)

Association loi 1901, affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne

Agrément tourisme AG 075 95 0054 – Siret 784354 482 00043 – APE 926C